

Issue des comparutions pour délits majeurs.—L'issue des comparutions pour délits majeurs dépend de la pratique de la cour et de ses moyens de surveillance, des œuvres de protection et des autres services au profit de l'enfance. La pratique peut varier d'une cour à l'autre ou d'une année à l'autre à la même cour, mais en général, l'issue des comparutions demeure à peu près la même. La surveillance de l'enfant par le tribunal ou par ses parents et le sursis de peine constituent l'issue de plus de la moitié des comparutions pour délits majeurs en 1947. Dans 14·1 p. 100 des cas, l'enfant a été placé dans une école de formation.

9.—Issue des comparutions d'enfants condamnés pour délits majeurs et pourcentage par rapport au total des délits majeurs, années terminées le 30 septembre 1938-1947

NOTE.—Les chiffres des années 1922 à 1936 paraissent aux pp. 270-271 de l'Annuaire de 1947; ceux de 1937, à la p. 309 de l'édition de 1948-1949.

Année	Réprimandé		Surveillance du tribunal		Protection des parents		Amende ou restitution		Détention indéfinie		A l'école de formation		Sursis de peine		Châtiment corporel	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre/	%	nombre/	%
1938.....	383	7·6	1,949	38·6	38	0·8	301	6·0	36	0·7	614	12·1	1,686	33·3	48	0·9
1939.....	404	8·0	1,631	32·5	28	0·6	228	4·5	119	2·4	639	12·7	1,941	38·7	28	0·6
1940.....	296	5·6	2,108	39·8	33	0·6	281	5·3	111	2·1	785	14·8	1,643	31·0	41	0·8
1941.....	422	6·8	2,836	45·7	130	2·1	411	6·7	108	1·7	820	13·2	1,442	23·2	35	0·6
1942.....	432	6·2	1,984	28·7	83	1·2	854	12·3	96	1·5	847	12·2	2,573	37·2	51	0·7
1943.....	464	7·1	1,798	27·7	140	2·2	1,001	15·4	92	1·4	906	14·0	2,041	31·4	52	0·8
1944.....	395	6·0	1,745	26·7	112	1·7	1,545	23·7	83	1·3	838	12·8	1,747	26·8	64	1·0
1945.....	352	6·1	1,581	27·5	109	1·9	1,514	26·3	54	0·9	753	13·1	1,372	23·8	23	0·4
1946.....	233	4·7	1,433	29·0	67	1·3	1,207	24·4	48	1·0	720	14·5	1,213	24·5	28	0·6
1947.....	182	3·9	1,417	30·3	69	1·5	1,256	26·8	34	0·7	663	14·1	1,038	22·2	24	0·5

Sous-section 3.—Délits mineurs

Comme les condamnations pour délits majeurs, les condamnations pour délits mineurs diminuent régulièrement depuis 1942. La baisse apparente des délits mineurs en 1947 est attribuable à la diminution des accusations et condamnations chez les filles qui contre-balance une légère augmentation chez les garçons.

Les infractions aux règlements de la circulation et l'incorrigibilité sont les délits mineurs les plus fréquents tant chez les garçons que chez les filles. Toutefois 88 seulement des 600 infractions aux règlements de la circulation se rattachent à des automobiles. Les autres sont des délits où des bicyclettes sont en cause, comme l'absence de feux ou d'avertisseur, le roulage sur le trottoir ou sans permis, etc.

Le tableau 10 donne un résumé des condamnations d'enfants délinquants pour, délits mineurs, par genre de délit, de 1938 à 1947.